

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 01/pfd/154221  
N/réf. : GM/AH/ MSJ-4.12/s343  
Annexe : 1 dossier A<sup>3</sup> + 6 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : ANDERLECHT. Réaménagement de voiries dans le cadre du Contrat de Quartier "Pequeur-Aviation". Demande de permis d'urbanisme.  
*Dossier traité par M. A. Vital.*

En réponse à votre lettre du 12/02/04, reçue le 18/02/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 03/03/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La demande porte sur les plans modificatifs concernant le réaménagement de l'espace public s'inscrivant dans le Contrat de Quartier "Pequeur-Aviation". De manière générale, la C.R.M.S. constate que ses remarques émises en sa séance du 16/04/03 n'ont été rencontrées que très partiellement dans le nouveau projet. Elle déplore que le projet n'ait pas été fondamentalement revu mais que seuls quelques détails aient été adaptés.

Bien que des efforts aient été effectués à propos de certains aspects du projet tels que le réaménagement de la rue Brogniez, la C.R.M.S. estime que les aménagements proposés s'inscrivent toujours insuffisamment dans un objectif d'homogénéité, de clarté et de simplicité et qu'ils risquent, dès lors, de porter atteinte à la lisibilité et la flexibilité de l'espace public. Elle demande donc de continuer à réétudier plusieurs aspects du projet.

#### Remarques générales

- Ce projet contribue à la fragmentation de l'espace et va à l'encontre de l'objectif de cohérence interne, de flexibilité et d'accessibilité du quartier. Les aménagements vont généralement à l'encontre d'un renforcement des caractéristiques urbanistiques et paysagères du tissu urbain et de la flexibilité de l'utilisation de l'espace public. Celle-ci est pourtant essentiel dans le quartier concerné. Ainsi, l'aménagement des carrefours est compliqué par la mise en œuvre de matériaux différents, de plateaux surélevés et de dispositifs asymétriques. Dans le même ordre d'idées, la Commission ne souscrit pas à l'aménagement systématique d'oreilles de trottoirs, qui perturbent également la lecture de l'espace public. Elle préconise une simplification générale de ce type d'aménagements.

- Le choix des matériaux n'est pas coordonné sur l'ensemble du périmètre et ne contribue pas à la lisibilité d'un réseau de rues et d'axes bien définis. En outre, l'utilisation du béton est généralisée (pavés en béton de différentes couleurs, bordures en béton). La C.R.M.S. encourage

l'utilisation ou la récupération des matériaux traditionnels et durables (pavés de porphyre, pavés platines, pierre bleue) qui résistent mieux à l'encrassement et à l'usure, tout en garantissant une perméabilité plus importante des sols. Ces matériaux devraient être mis en œuvre au niveau de la voirie et des trottoirs plutôt que pour réaliser des éléments décoratifs tels que des cubes ou murets sur le square de l'Aviation. La C.R.M.S. s'oppose en particulier aux pavés de béton de couleur ocre projetés sur les places de l'Aviation et de Fiennes, ajoutant l'inconvénient de la porosité à celui de la salissure (voir les exemples récents, notamment autour de la gare du Midi ou autour de l'église Saint-Servais à Schaerbeek).

- Le quartier « Pequeur-Aviation » se caractérise par un tissu urbain mixte, où la circulation est un impératif d'ordre économique. La Commission déplore que le nouveau projet reprenne tels quels les changements de sens de circulation qui risquent d'avoir un impact négatif sur les activités économiques dans 'le triangle d'or'. La C.R.M.S. craint que des aménagements niant cet aspect ne soient voués à l'échec car ils se feraient au détriment des commerces dont la présence est caractéristique dans le périmètre étudié. A l'exception de la rue Brogniez, les changements de sens sont peu appropriés; ils devraient être mieux documentés et étudiés.

- Le nombre d'emplacements de stationnement 'légaux' est maintenu, voir même augmenté. Toutefois, le stationnement en double et même en triple file étant très répandu dans le quartier, la C.R.M.S. s'interroge sur la gestion des problèmes de stationnement. Malgré les remarques de la C.R.M.S., l'aménagement des parkings en épi reste très généralisé dans le projet. Il ne semble pourtant pas une réponse adéquate au problème; en outre, ce type d'aménagement encombre d'avantage l'espace public et nuit à sa lisibilité. La C.R.M.S. demande d'abandonner le principe même du stationnement en épi dans le quartier.

- Un plan global de verdurisation devrait être établi dans lequel les arbres seraient implantés à des emplacements stratégiques (carrefours, perspectives), dans le but de renforcer la structure urbaine et d'améliorer sa lisibilité. Cette logique n'est pas toujours rencontrée dans le projet. En outre, les essences à planter devraient davantage être spécifiées et adaptées au milieu urbain.

#### Remarques spécifiques sur les aménagements prévus

Outre les observations générales, qui portent sur l'ensemble du projet, la C.R.M.S. confirme certaines de ses remarques précédentes sur des aménagements qui méritent une attention particulière.

#### **Square de l'Aviation**

Le square de l'Aviation est entouré d'immeubles relevant du patrimoine immobilier, dont le bâtiment de la Prévoyance Sociale et les immeubles d'appartements mitoyens, classés comme monument. Le monument aux Forains est situé dans un square triangulaire structurant l'ensemble de la place actuelle.

Par rapport au projet précédent, l'accès en auto à la place sera limité aux riverains et aux stationnements de courte durée (chargement et déchargement). L'accès à la place serait géré au moyen de bornes escamotables actionnées par un système de carte magnétique. La C.R.M.S. craint qu'il ne s'agisse d'un système irréaliste pour gérer ce type d'utilisation car la place risque d'être transformé en parking sécurisé.

La multitude de matériaux (klinkers ocre et anthracite, grilles d'arbres, murets en pierre bleue, bandes en pierre bleue traversant l'espace en largeur) ne contribue pas à la lisibilité de l'espace. La C.R.M.S. s'oppose vivement à la mise en œuvre de klinkers de couleur ocre, particulièrement sensible à la salissure. Quel sont les limites de mise en œuvre du matériau choisi ? La Commission demande d'abandonner la mise en œuvre de murets en pierre bleue tout aussi encombrants visuellement que les cubes prévus initialement.

La C.R.M.S. souscrit à la réalisation d'un alignement d'arbres parallèle aux façades (en remplacement des colonnes végétales) mais elle demande d'abandonner tout éclairage par le dessous des arbres. Elle s'interroge également sur la présence de deux grands arbres

prévus de part et d'autre du monument aux Forains car ils risquent d'entraver la perspective sur l'immeuble de la Prévoyance Sociale.

La C.R.M.S. demande donc de revoir l'aménagement du square de l'Aviation, tout en mettant mieux en valeur le patrimoine et le monument existants et de gérer le problème de la circulation et du stationnement de manière plus réaliste. Par ailleurs, les nouveaux plans restent très vagues; la perspective jointe au projet ne reprend pas les modifications apportées.

#### **Croisement des rues de Fiennes et Brogniez**

Malgré les efforts qui ont été effectués dans le nouveau projet pour rendre ce lieu plus lisible (déplacement des emplacements de parking sur la place, voirie différenciée, ...), l'aménagement reste très compliqué. La C.R.M.S. déplore d'autant ce parti que la seule solution satisfaisante est tout simplement la reconstruction de cet angle. En attendant, rien ne s'oppose à un aménagement provisoire, donc simple et peu coûteux.

Par conséquent, la C.R.M.S. demande de respecter la forme de l'ancien îlot situé au croisement des rues de Fiennes / Grisar et de mieux définir les limites de la 'place'.

La juxtaposition de différents plateaux surélevés renforce la complexité du projet, tout comme le choix des matériaux et les plantations. La Commission attire l'attention sur le problème d'entretien des dispositifs prévus tels que les plantations situées sur les murets, les pergolas constituées de grillages. Les emplacements de parking seraient dans le nouveau projet implantés devant l'aire de repos; l'emplacement exact des fontaines n'apparaît pas sur les plans.

#### **Rue Brogniez**

Un effort a été effectué pour simplifier l'organisation de cette rue. Le tracé 'en chicane' de la voirie a été supprimé et les oreilles de trottoirs ont été simplifiées; la voirie est élargie suite au déplacement de la piste cyclable.

Le projet prévoit toujours le morcellement de la rue Brogniez en deux tronçons aménagés de manière différenciée: avec ou sans stationnement en épi. Le tracé des trottoirs est asymétrique au croisement avec la rue Clémenceau, la plupart des carrefours sont organisés sur des plateaux surélevés; les plantations ne présentent aucune cohérence.

En conclusion, la C.R.M.S. demande de revoir l'aménagement de la rue en y supprimant le stationnement en épi et dans le sens d'un renforcement de son unité, puisqu'elle est indiquée comme un axe structurant au PRAS.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président